

FEMMES PLURIELLES

Publication de **SORALIA**

n°95
Trimestriel
Septembre 2026



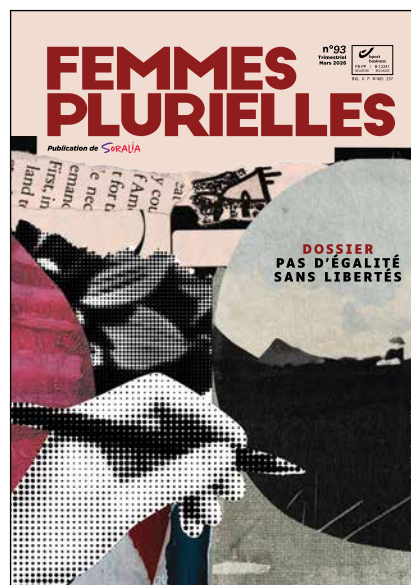
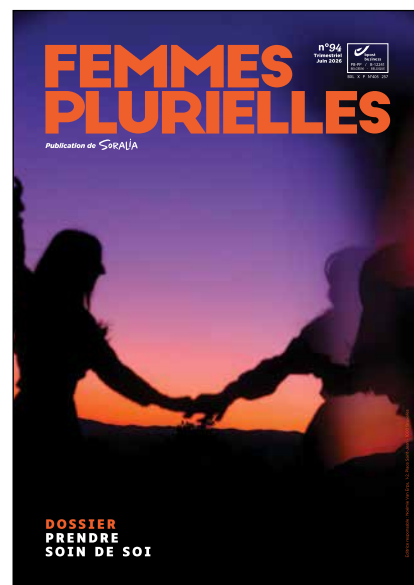
DOSSIER
**PARLONS CASH :
LES FEMMES FACE
AUX VIOLENCES
ÉCONOMIQUES**



Nous sommes quelques-unes,
et de plus en plus nombreuses,
à contribuer à la réalisation de
ce magazine. Y sont répertoriés :
nos questionnements, nos positions
féministes, nos coups de poing,
nos envies de changement, nos luttes,
nos chutes et nos victoires.

FEMMES PLURIELLES

*Vous souhaitez le recevoir
gratuitement chez vous ?*



Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : femmes.plurielles@solidaris.be ou par tel : 02 / 515.04.01

Des remarques ?

Des suggestions ?

Des coups de gueule ou

Des mots d'amour ?

Écrivez-nous sur :

femmes.plurielles@solidaris.be

ou envoyez-nous tout ça

à l'adresse suivante :

SORALIA

(Femmes Plurielles),

1-2 place Saint Jean

1000 Bruxelles

EDITO

Les violences à l'encontre des femmes peuvent prendre de nombreuses formes, des plus visibles aux plus insidieuses. Dans ce dossier, nous levons le voile sur une forme de violence méconnue et encore trop souvent marquée par le tabou : celle des violences économiques. De l'enfance à la pension, en passant par les études, l'emploi ou la sphère familiale, chaque étape de la vie des femmes est marquée

par des rapports de domination économique sous le joug du patriarcat. Parce que le fatalisme ne fait pas partie de l'ADN du féminisme, nombreuses sont les actrices qui s'organisent, s'outillent et se mobilisent. Parce que les victoires politiques sont à notre portée, nous les décrocherons collectivement.

Noémie Van Erps – Secrétaire Générale Soralia

SOMMAIRE

DOSSIER

4 > 6
La violence invisible

7
Sur le terrain
Parlons cash : une soirée pour lever les tabous sur les femmes et l'argent

8 > 9
Avis d'expert·e
« Sous les coûts » : pouvoir rendre visibles les violences économiques

10 > 11
Un truc en +
Violences économiques : quels sont les droits des victimes ?

12

Page Ludique
Jouons avec la taxe rose !

HORS DOSSIER

14 > 15
Analyse à la loupe
Endométriose : Ces gourous qui prétendent guérir les femmes

16 > 17
Interview
Médecins du Monde revendiquent l'amélioration de l'accès à l'avortement pour les personnes en situation de vulnérabilité

18 > 19

Interview
Sexisme dans les jeux vidéo

20 > 21

Actu Solroc
RDC : dans les mines, les femmes travaillent, les profits leur échappent

22

Communiqué de presse
L'associatif, une histoire de nous pour nous.

Coordination générale : Elise Voillot
Rédaction permanente : Anissa D'Ortenzio, Juliette Bell Andrade, Stéphanie Jassogne, Laudine Lahaye, Eloïse Malcourant, Laura Aristizabal Arango, Florence Vierendeel, Elise Voillot, Delphine von Kaatz et Wivynne Gaziaux
Remerciements : Fanny Colard et rédactrices-teurs bénévoles

Administration : Florine Flament, Emeline Desmet et Isabelle Colback
Concept et mise en page : www.dirk.studio
Couverture : Shutterstock

Editrice responsable : Noémie Van Erps

Nous utilisons l'écriture inclusive dans l'ensemble de nos publications afin de lutter contre le sexisme de la langue française.
Soralia ASBL - RPM Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0418 827 588

La violence invisible

• Wivynne Gaziaux • Chargée d'études Soralia •

La sécurité est la base de tous nos besoins et traverse de nombreuses dimensions de notre vie. C'est le fait d'être en sécurité chez soi comme dans l'espace public, d'avoir les moyens de manger à sa faim, de se soigner, d'être défendu·e ou encore d'être protégé·e par des lois. C'est aussi la sécurité de ne pas se sentir seul·e, de pouvoir compter sur la solidarité et sur son pays pour nous protéger. Afin qu'en retour nous puissions, ensemble, contribuer au mieux à la prospérité de la société et de tout un chacun. Quel beau projet de société n'est-ce pas ? Spoiler alert, CECI N'EST PAS UNE UTOPIE !

Néanmoins, chaque jour, à la maison, au travail ou dans la société, de nombreuses femmes vivent encore en insécurité suites aux violences physiques, verbales, psychologiques... et économiques qu'elles subissent tout particulièrement. C'est cette dernière que la rédaction de Femmes Plurielles a voulu mettre en lumière. Cette forme spécifique de violence insidieuse et invisible entrave fortement la possibilité des femmes à être indépendantes et autonomes financièrement, et *de facto*, à pouvoir gérer et faire leurs propres choix de vie.

Un continuum¹ de violences

Il y a quelques années, l'essai de Titou Lecoq - « Le couple et l'argent » - a fait beaucoup de bruit. Célèbre pour sa « théorie du pot de yaourt »², Titou a parfaitement mis en lumière les barrières financières auxquelles les femmes sont confrontées tout au long de leur vie, de l'enfance à l'âge adulte, sans oublier celles qui s'immiscent au sein du couple et lors de la séparation³. Elle raconte d'une part comment le patriarcat casse et biaise, dès l'enfance, le rapport des femmes à l'argent en les éloignant des questions économiques et du monde de la finance en général, mais aussi en les obligeant toujours à être à la merci des hommes. Et de l'autre comment ce patriarcat les instrumentalise pour tirer profit de leur main-d'œuvre - rendue bon marché ou gratuite - en les cantonnant aux rôles de fées du logis, de mère au foyer, ou en dévalorisant les métiers

dans lesquels elles sont majoritaires. La conséquence de ce *continuum* de violences économiques à travers l'histoire est qu'il appauvrit les femmes et les aliène à vivre aux crochets d'une autre personne - souvent le conjoint - pour survivre.

Cette usurpation du pouvoir économique des femmes peut se produire au sein du couple. Par exemple, lorsqu'elles se retrouvent sous la coupe d'un conjoint dominant qui contrôle tout, jusqu'à leur portefeuille, et à qui elles doivent constamment rendre des comptes. Cette spirale de violence les isole et leur fait perdre toutes ressources et confiance en elles-mêmes, en leurs capacités, et *de facto*, à oser quitter leur conjoint. Elle s'opère aussi largement dans la sphère professionnelle quand les femmes continuent à gagner un salaire moins élevé que les hommes, même à compétences égales!⁴ Et que les métiers dits « féminin » restent bien moins protégés et reconnus⁵ que les métiers masculins en termes de statuts, de risques, de conditions et de pénibilité du travail⁶. Enfin, ces violences économiques sont également le fait de l'État quand, par omission volontaire ou manque d'intérêt, il ne met rien en place pour corriger les inégalités entre les hommes et les femmes. Ou pire, lorsqu'il met en place des politiques

qui discriminent les femmes et aggravent leurs conditions de vie autant que leurs capacités financières !

Les responsabilités de l'État au niveau social et sociétal

La responsabilité de l'État - et de son gouvernement - est de veiller au bien-être, à la protection de ses citoyen·ne·s et à l'intérêt général de la société. D'assurer les droits de tou·te·s. De lutter contre les inégalités existantes au sein du pays de sorte que chacun·e puisse avoir accès aux ressources et aux services nécessaires à la vie : aux soins et aux médicaments, à l'énergie, à un logement convenable, à l'éducation, à la sécurité, à la protection au travail, etc. Or, la réalité est que tous les gouvernements ne font pas de ces objectifs une priorité. La tendance économique actuelle à travers la planète est au néolibéralisme. Celui-ci prône surtout l'intervention minimale de l'État dans l'économie (pour réglementer et réguler les prix ou la concurrence entre les entreprises par exemple), la restriction des dépenses sociales et la privatisation des services publics⁷ (transports, énergie, crèches, maisons de repos, etc.). Selon son idéologie, les individus ne doivent compter que sur eux-mêmes et non sur l'aide de l'État. C'est le fameux dogme de la méritocratie : « qui veut peut ! ». Sauf que, dans les faits, tout le monde ne naît pas avec les mêmes chances dans la vie. Par ailleurs, personne n'est à l'abri d'un coup dur (perte d'emploi, accident, maladie, handicap, etc.) ; raison pour laquelle ce filet de sécurité assuré par l'État est essentiel.



Le gouvernement Arizona suit bien sûr cette doctrine méritocratique. Depuis son arrivée au pouvoir, il s'entête à faire passer un maximum de ses réformes – souvent dans la hâte, au forcing et sans respecter les principes démocratiques – obnubilé par sa volonté d'atteindre les 80 % d'emploi d'ici 2030, et de « redresser » les finances publiques. Le tout, en suivant une unique stratégie : couper drastiquement dans les dépenses publiques et sociales, c'est-à-dire dans les services et aides apporté-e-s aux citoyen-ne-s (en matière de santé, d'enseignement, de transition climatique, de pensions, d'emploi, etc.), néolibéralisme oblige ! Et pour faire passer la pilule auprès de la population, il n'hésite pas à matraquer l'esprit des gens à grands coups de peur et d'ultimatum ; laissant présager un futur catastrophique si on ne suit pas sa stratégie. Pourtant, de nombreux rapports du Bureau fédéral du plan ou encore du Conseil d'État ont déjà mis en garde quant aux répercussions que ces réformes auront sur la population, dont l'augmentation des inégalités et de la précarité. Sans compter que d'autres solutions existent et pourraient être mises rapidement en place, comme par exemple une réelle justice fiscale avec une contribution plus juste et équitable des citoyen-ne-s et des entreprises, notamment des plus riches.

En ce qui concerne les femmes, on sait déjà qu'avec : 1) la réforme des pensions qui durcit les conditions d'accès à la pension légale et à la pension anticipée, qui prévoit un malus sur le montant de la pension pour celles et ceux qui veulent (ou qui n'ont d'autres choix) prendre leur pension avant 67 ans; 2) la réforme du chômage qui limite les allocations de chômage dans le temps sans pouvoir faire appel au CPAS pour certaines⁷; 3) la réforme du travail qui facilite l'exploitation des travailleuses-eurs grâce aux nouvelles règles d'hyperflexibilisation du travail; de nombreuses femmes seront, plus encore, poussées dans la précarité, voire la pauvreté. Ces réformes sont d'autant plus injustes que les femmes sont celles qui sacrifient le plus leur carrière pour prendre soin des enfants ou d'un-e membre de la famille en perte d'autonomie. Ce sont également elles qui compensent le manque de places en crèche, en maison de repos, etc. Mais aussi celles qui endossent majoritairement les métiers les plus précaires (bas salaires, horaires flexibles et décalés, etc.) alors qu'ils sont vitaux sur le plan social et sociétal (infirmière-ier, aide-familiale, institutrices-teur, aide-ménagère-er, technicien-ne de surface, etc.).

De plus, la manière dont ces réformes ont été élaborées et approuvées est inacceptable dans le sens où le gouvernement s'est peu préoccupé d'analyser leurs impacts sur la population. La Belgique avait pourtant voté en 2007 une loi pour éviter que des politiques publiques néfastes pour les femmes soient mises en place. Cette loi du « gendermainstreaming » oblige légalement tous les niveaux de pouvoir (fédéral, régional et communautaire) à intégrer la dimension de genre dans la réflexion, la réalisation et l'application de l'ensemble des politiques publiques, les mesures et actions qu'ils prennent, de veiller à ce que les objectifs soient poursuivis et de retracer leur état d'avancement, ainsi que les résultats, dans des

rapports spécifiques qu'ils doivent remettre au Parlement⁸. Il est évident que ces analyses n'ont pas été réalisées. Et lorsque les associations, les ONG, les syndicats, les mutualités, etc. interpellent le gouvernement pour leur faire part de leurs inquiétudes et des constats qu'elles observent auprès des personnes avec qui elles sont directement en contact, le gouvernement s'en dédouane complètement et ne bouge pas d'un chouïa sa ligne de tir. Tout porte à croire que le seul objectif à atteindre, coûte que coûte, est la productivité du pays (à la force des bras des travailleuses-eurs) et la croissance économique... tant pis donc pour la santé et le bien-être de la population et des citoyen-ne-s.

Ce mépris complet nous met en colère, mais hors de question de baisser les bras ! Ce que ce marasme ambiant nous aura prouvé une fois de plus, c'est que la solidarité est notre plus grande force et notre plus grande chance. Nous sommes fort-e-s, nous sommes fièr-e-s et toutes-tous dans le même bateau; c'est pourquoi nous continuons à nous serrer les coudes et à nous battre pour un modèle de société plus juste, qui prend soin de tou-te-s, de la nature et de notre planète. À travers ce numéro, rappelons que nous avons plein de victoires à aller chercher ensemble et qu'encore une fois, OUI ON VA LE FAIRE !

- 1

Un *continuum* de violences économiques désigne ici un ensemble de violences formant un tout connecté et non comme des faits isolés. Il englobe tous les abus sur le plan économique : des faits les plus ordinaires (par exemple, un-e conjoint-e qui impose ses propres choix financiers au couple) au plus violents (par exemple, un-e conjoint-e interdit à l'autre d'avoir un compte en banque ou de disposer de ses propres revenus).
- 2

Le fait que beaucoup d'hommes financent les postes les plus intéressants au sein du couple (la maison, la voiture, etc.) tandis que les femmes payent les courses induit qu'en cas de séparation, monsieur repart légitimement avec la maison et la voiture tandis que madame repart avec ses pots de yaourt vides !
- 3

Hétérosexuel.
- 4

C'est ce qu'on appelle l'écart salarial.
- 5

Manque de prévention, pas de reconnaissance des maladies professionnelles, manque de contrôle des conditions de travail, non-respect des conventions collectives de travail.
- 6

On pense notamment aux femmes qui travaillent dans les secteurs des titres-services et du nettoyage en général, dans le secteur de l'extrascolaire ou encore de l'aide et des soins à domicile.
- 7

Certaines entreprises qui étaient auparavant publiques (et donc gérées par l'État) sont vendues à des entreprises privées.
- 8

En effet, contrairement à l'accès aux allocations de chômage, qui est conditionné aux années de travail, le revenu d'intégration sociale (RIS) est quant à lui octroyé selon que d'autres personnes vivant sous le même toit perçoivent, ou non, un revenu. Ainsi, les femmes qui vivent avec un conjoint ou un parent qui ont un revenu suffisant n'auront pas droit au RIS.
- 9

Institut pour l'ÉGALITÉ des femmes et des hommes, « La loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007 », Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, consulté le 29 avril 2026, <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/gender-mainstreaming/legislation>.

Parlons cash : une soirée pour lever les tabous sur les femmes et l'argent

• Elise Voillot • Chargée de communication Soralia •

Ce 22 juin dernier, Soralia et Soralia Namur, en collaboration avec La Ligue des Familles et Financité, ont proposé une soirée autour des femmes et de l'argent. Dans le cadre idyllique de la Maison de la poésie de Namur, les participant·e·s ont pu échanger sur des questions encore taboues : comment gérer l'argent au sein du couple ? Pourquoi les femmes sont-elles particulièrement touchées par les violences économiques ? Comment se protéger en cas de séparation ? Retour en images sur cette soirée chaude et estivale !

3 ateliers participatifs ont rythmé la soirée. Les participant·e·s ont ainsi pu échanger sur leurs vécus, poser leurs questions, mais aussi en apprendre davantage sur les violences économiques.



La poétesse Julie Lombe a clôturé la soirée en lisant des extraits de son ouvrage « Pauvre fille »

« Sous les coûts » : pouvoir rendre visibles les violences économiques

• Danaé List • Financité •

L'argent est un outil d'émancipation important. Mais il est également tabou et souvent présenté comme une affaire privée et même intime. « On ne parle pas de ça ». Et encore moins lorsque l'on est une femme. Parler d'argent dans le couple, c'est souiller l'amour et relayer le romantisme au placard. Pas étonnant qu'il soit utilisé par certains hommes comme un outil de domination dans les couples où sévissent des dysfonctionnements voire des violences conjugales et/ou intrafamiliales.

En 2024, Financité a voulu mettre en lumière ce phénomène qui, bien que présent dans de nombreux couples et familles, est souvent méconnu et donc passé sous silence. Produit en collaboration avec le Gsara, « Sous les coûts » est un documentaire d'une trentaine de minutes qui donne la parole à trois femmes victimes de violences économiques. Le film invite à porter un regard (nouveau) sur les rapports de dominations économiques et financières au sein des couples et des familles.

Visibiliser ce qui reste souvent dans l'ombre

Le documentaire suit le parcours de Gwendolina, Fatma et Medina. C'est la gorge serrée que nous découvrons leur courage. De la rencontre à la naissance des enfants. Puis de la séparation à l'épuisement face aux violences et aux injustices, toutes les trois parlent de leurs vies volées. Elles témoignent du contrôle, de la domination, du mépris des institutions et de la violence quotidienne. Elles racontent le cercle infernal dans lequel elles se trouvent et la longue (très longue) reconstruction qui s'en est suivie.

Leurs récits montrent comment le contrôle de l'argent est un outil de domination au sein du couple. Certaines victimes sont privées d'accès aux ressources financières du ménage. D'autres doivent justifier chaque dépense ou assumer seules les charges du foyer. Derrière ces situations se dessine une même logique : celle de réduire l'autonomie de la personne et de la rendre dépendante de son partenaire. Les violences économiques ne se limitent donc pas à une simple question

de gestion financière. Elles constituent une stratégie de contrôle qui peut enfermer durablement les victimes dans des relations abusives.

« Sous les coûts » visibilise ce qui reste souvent dans l'ombre. Contrairement aux violences physiques, les violences économiques laissent peu de traces apparentes. Elles s'installent progressivement, à travers des interdictions, des pressions, des humiliations ou encore l'appropriation des revenus de l'autre. Parce qu'elles sont moins reconnues socialement, elles sont également plus difficiles à identifier et à dénoncer. Pourtant, selon une enquête publiée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2014, une Belge sur sept (14 %) a subi ou est à risque de subir des violences économiques (contre 12 % pour la moyenne européenne).¹

Le documentaire montre également que les conséquences de ces violences dépassent largement la sphère privée. Lorsqu'une femme est privée de son autonomie financière,

c'est l'ensemble de sa capacité d'agir qui est affectée. C'est sa liberté, sa dignité, qui sont mises à mal. Et devons-nous rappeler que lorsque cette liberté est confisquée, les conséquences peuvent être dévastatrices, voire mortelles ? Trouver un logement, quitter une relation violente, entamer des démarches administratives ou juridiques, assurer l'éducation des enfants, etc. Toutes ces actions nécessitent des ressources économiques. Sans argent, il devient quasi impossible de sortir de relations abusives et violentes. Au-delà de la précarité financière, les témoignages révèlent aussi le sentiment d'épuisement et d'incompréhension auquel sont confrontées les victimes lorsqu'elles cherchent de l'aide auprès des institutions.

Lutter contre les dominations

Au-delà de la dénonciation, le film pousse à réfléchir aux solutions existantes et à celles que nous devons encore trouver. Plus largement, nous ne pouvons pas manquer de nous interroger sur la place de l'argent dans nos relations sociales, dans nos familles et sur les inégalités qui peuvent

s'y reproduire. Il nous invite à renforcer la solidarité, à soutenir les associations de terrain et à promouvoir une meilleure éducation financière. Comprendre les mécanismes économiques, accéder à l'information et pouvoir participer aux décisions qui concernent l'argent sont autant de conditions nécessaires à l'émancipation individuelle et collective. Cette approche permet de dépasser une vision strictement technique de la finance pour la replacer dans une perspective sociale et démocratique.

La question n'est pas seulement de savoir qui possède l'argent, mais aussi qui peut décider de son utilisation et dans quelles conditions. À ce titre, les violences économiques apparaissent comme une manifestation particulièrement brutale des inégalités qui traversent notre société et plus particulièrement les familles.

¹ EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS, « Violence against women: an EU-wide survey. Main results report », FRA, 2014, <https://tinyurl.com/3tadravw>.



Violences économiques : quels sont les droits des victimes ?

• Jennifer Sevrin • Chargée d’études La Ligue des Familles •

Souvent invisibles, les violences économiques enferment les victimes dans une dépendance financière qui peut perdurer bien après la séparation. L’argent est alors utilisé comme outil de domination. Plusieurs mécanismes juridiques existent pour limiter l’emprise, faire reconnaître les violences et protéger les victimes ainsi que leurs enfants.

Les violences économiques : de quoi parle-t-on ?

Les violences faites aux femmes¹ ne se limitent pas aux agressions physiques ou psychologiques. Elles prennent aussi une forme plus insidieuse, mais tout aussi destructrice : les violences économiques. Certains comportements problématiques peuvent passer pour de simples désaccords ou habitudes de gestion du couple. Additionnés les uns aux autres, ils révèlent un mécanisme global de domination et de contrôle².

Ce type de violence commence souvent durant la vie commune, lorsque l’argent devient un instrument de pouvoir. Surveillance des dépenses, interdiction de travailler ou d’étudier, confiscation des revenus, endettement sans consentement : autant de stratégies qui privent les femmes de leur autonomie financière et les enferment dans une dépendance matérielle.

Après la séparation, cette emprise persiste à travers le non-paiement des créances alimentaires pour les enfants ou entre ex-époux. Selon le dernier Baromètre des parents de la Ligue des familles, 47 % des parents séparés font face à des paiements irréguliers, voire inexistant³. Dans de nombreux cas, ce non-paiement ne résulte pas de difficultés financières mais d’une volonté de maintenir une forme de contrôle sur l’ex-partenaire ou d’exercer une pression sur celle ou celui-ci.

Rassembler des preuves pour pouvoir agir en justice

Même si les violences économiques sont discrètes, elles peuvent laisser des traces dans des documents, des échanges ou des opérations financières⁴. Par exemple :

- Des relevés bancaires,
- Des messages, des courriels, des enregistrements vocaux,
- Des factures,
- Des documents relatifs à des dettes contractées sans consentement,
- Des extraits de compte prouvant le non-paiement des créances alimentaires,
- Des attestations de proches.

Rassembler ces preuves permet non seulement à la victime de mieux objectiver ce qu’elle vit, mais aussi de faire valoir ses droits en justice. Il est important que les victimes soient informées le plus tôt possible de l’utilité de conserver toute trace des actes de contrôle, de privation ou de non-paiement.

Que peuvent réclamer les victimes ?

- Faire fixer leurs droits dans un document officiel

Il est essentiel d’avoir un document officiel qui organise les modalités de la séparation et établit les droits alimentaires de la victime et de ses éventuels enfants. Ce document est indispensable en cas de non-paiement. Sans lui, ni un huissier de justice ni le service des créances alimentaires (SECAL) ne peuvent intervenir pour récupérer les sommes impayées ou verser des avances. Le document officiel peut être un jugement, un accord de médiation homologué ou un acte notarié.

- Réclamer une contribution alimentaire pour les enfants

Après la séparation, les parents doivent tous les deux contribuer aux frais d’éducation et de gestion des enfants. Une contribution alimentaire destinée à couvrir les frais quotidiens et une provision pour les frais extraordinaires (stages, frais médicaux importants, etc.) doit être fixée pour répartir la prise en charge de ces coûts. Il est indispensable que les victimes puissent obtenir ce soutien financier.

- Demander une pension alimentaire après divorce

Le fait d’avoir été empêchée d’exercer une activité professionnelle, de se former, privée d’indépendance financière ou maintenue dans une situation de dépendance économique peut être invoqué par la victime pour démontrer la dégradation de sa situation économique résultant du mariage et introduire une demande de pension alimentaire après divorce.

- Sécuriser le paiement des obligations alimentaires

Démontrer l’existence de violences économiques durant la vie commune peut convaincre le tribunal d’autoriser, dès le premier jugement, le recours à un mécanisme appelé la délégation de somme. Concrètement, l’argent est prélevé directement sur le salaire ou les revenus du débiteur et versé au créancier. Une solution simple, rapide et peu coûteuse.

- Demander l’aide du SECAL

Dès que deux échéances de paiement n’ont pas été respectées, le SECAL peut intervenir pour verser des avances pour les contributions alimentaires et récupérer les arriérés de celles-ci ainsi que les pensions alimentaires non payées. L’aide de ce service est gratuite pour les victimes.

- Solliciter l’occupation provisoire du logement

Les violences économiques, lorsqu’elles s’inscrivent dans un contexte de contrôle coercitif⁵, peuvent également être un motif valable pour solliciter l’occupation provisoire du domicile commun. Lorsque les parties sont mariées, il est important de demander que cette occupation soit accordée au titre du devoir de secours, afin d’éviter le paiement d’une indemnité d’occupation.

- Prouver qu’une dette est propre

Lors d’un divorce, il est important d’identifier l’origine des dettes. En principe, chacun-e reste responsable des dettes qu’elle-qu’il a contractées pour ses besoins personnels, tandis que les dettes liées au ménage ou aux enfants sont supportées par les deux époux. Si des dettes ont été contractées de manière abusive ou sans l’accord de la victime, il est essentiel d’en conserver les preuves afin de demander qu’elles soient mises à la charge de leur seul auteur.

Besoin d’aide ?

Vous êtes confronté-e à une situation de violence économique, vous rencontrez des difficultés liées au paiement d’une contribution alimentaire ou à l’organisation de votre séparation ? Les juristes d’Allo Info Parents, le service de la Ligue des familles, sont là vous informer et vous aider à faire valoir vos droits au 02 507 72 00.

Les CPF : une autre ressource pour trouver de l’aide

Les Centres de Planning familial (CPF) sont ouverts à tou-te-s. Les CPF vous offrent un espace d’écoute, de dialogue et d’information concernant votre vie relationnelle, affective et sexuelle. On y retrouve des consultations sociales, psychologiques, juridiques et médicales/gynécologiques à des prix tenant compte des moyens financiers de chacun-e. Certains CPF disposent aussi de services d’accompagnement des victimes de violences conjugales. Pour les coordonnées de tous les Centres de Planning familial situés à Bruxelles et en Wallonie : www.monplanningfamilial.be.

1 Nous parlons de violences faites aux femmes, car, comme le démontre de nombreuses études, les auteurs de violences conjugales et sexuelles sont en écrasante majorité des hommes.	3 LIGUE DES FAMILLES, « Baromètre des parents 2024 », Ligue des Familles, 14/04/2024, https://tinyurl.com/nhznzc7z .	5 L’agresseur exerce une surveillance constante de la victime en contrôlant ses tenues, ses fréquentations, ses horaires, ses déplacements, ses dépenses etc. La victime finit par douter de sa propre intelligence.
2 GÉRALDINE MATHIEU, Violences intrafamiliales : comprendre, nommer, agir, Larcier, 2026.	4 D. KARADSHED, A.-C. RASSON, C. ROSSINI et A. WILLAUME (dir.), Et si c’était du contrôle coercitif?, Anthémis, 2025.	



Jouons avec la taxe rose !

• Delphine von Kaatz •

DEVINE LE PRIX DE LA VERSION MARKETÉE POUR LES FEMMES / FILLES

TAXE ROSE : DÉSIGNE UNE DIFFÉRENCE DE PRIX SYSTÉMATIQUE ENTRE LES PRODUITS ET SERVICES DESTINÉS AUX FEMMES ET CEUX DESTINÉS AUX HOMMES, MÊME LORSQU'ILS SONT SIMILAIRES EN TERMES DE QUALITÉ OU DE FONCTION. LE COÛT ANNUEL DE CETTE TAXE POUR LES FEMMES EST ESTIMÉ À ENVIRON 1250 € SELON DES ÉTUDES INTERNATIONALES*.

POUR + D'INFOS, L'EXCELLENT COMPTE INSTAGRAM @PEPITSEEXISTE ÉPINGLE RÉGULIÈREMENT LE PROBLÈME DE LA "TAXE ROSE".

1. UNE ENCEINTE POUR ENFANTS

A -



31,99€

B -



...

2. UN DEODORANT PEAUX SENSIBLES

A -



4,59€

B -



...

3. UNE COUPE DE CHEVEUX

A -



32€

B -



...

PRIX RELEVÉS LE 29/06/26 SUR 1- AMAZON.COM, 2 - CARREFOUR.BE, 3 - OLIVIERDACHKIN.COM

1-B : 34,99€ / 2-B : 5,95€ / 3-B : 51€ . Y'A DE QUOI S'ÉNERVER NON ?!

*ON N'EST PAS DES PIGEONS "La taxe rose : pourquoi les femmes paient plus cher que les hommes pour des produits identiques ?", RTBF, 16/12/22, <https://tinyurl.com/2dsfyx3a>.

UN PALAIS IDEAL



La maison de Béa m'a toujours fascinée



Elle a le chic pour décorer, bricoler, agencer



Transformer son lieu de vie en un petit palais



Il y a peu, Béa a déménagé



Quand elle s'est séparée, elle n'a pas gardé grand chose



Dans son ancienne maison, rien ne lui appartenait



Je l'observe en silence reconstruire son royaume



Curieuse et invaincue, apprendre de ses erreurs



Le palais à venir aura, j'en suis certaine

L'amitié souveraine pour première fondation

ZOË BORBÉ



AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Endométriose : Ces gourous qui prétendent guérir les femmes

• Elise Voillot • Chargée de communication Soralia •

L’endométriose est une pathologie gynécologique qui touche 10 à 20 % des personnes menstruées¹ en âge de procréer. Face à l’absence de traitements curatifs et à la difficulté de trouver des professionnel·le·s accessibles financièrement/géographiquement, beaucoup de patient·e·s se tournent vers des pratiques dites alternatives pour soulager la douleur. Quels en sont les potentiels bienfaits, mais aussi les dérives ?

Des pratiques conseillées, mais pas prouvées

Outre un suivi médicamenteux et/ou chirurgical, un suivi kinésithérapique, psychologique et/ou sexologique peuvent ainsi être proposés aux patientes de façon complémentaire.

De « bonnes pratiques » comme un régime adapté² ou une activité physique régulière (Yoga) sont parfois également conseillées et permettent de limiter les douleurs et troubles digestifs. Enfin, certaines méthodes permettant de « mieux gérer » la douleur et le stress associés sont également suggérées. Citons notamment la sophrologie, l’hypnose, l’acupuncture, la neurostimulation transcutanée (TENS)³ ou encore la méditation⁴. Bien que certaines patient·e·s témoignent des effets bénéfiques de ces pratiques, il reste difficile d’en prouver l’efficacité d’un point de vue scientifique.

Un endo-business basé sur la souffrance des femmes

Si certaines pratiques, malgré le manque de données, sont recommandées par le corps médical, d’autres s’avèrent plus problématiques. Sur les réseaux sociaux, on retrouve de nombreux *posts* invitant les femmes en souffrance à se reconnecter à leur « féminin sacré », à ouvrir leurs chakras ou à se tourner vers le pouvoir des pierres. Des pseudo-expert·e·s promettent quant à elles·eux de guérir l’endométriose grâce à un stage, des séances de magnétisme, des purifications de l’utérus ou à un programme de jeûne

intermittent. Tandis que d’autres vont jusqu’à prétendre que si une femme souffre d’endométriose, c’est à cause d’un viol⁵, d’un avortement ou d’une fausse couche subie par une aïeule⁶.

Cet « endo-business » capitalisant sur la souffrance des femmes n’est pas sans risque. En culpabilisant les femmes qui ne parviennent pas « à guérir », il peut y avoir des conséquences à la fois physiques, psychologiques et financières sur les patientes⁷.

Les journalistes Laetitia Cherel, Manon Vautier-Chollet ont ainsi mené l’enquête. Elles ont pris contact avec des « coachs endométriose » et naturopathes en ligne, leur promettant monts et merveilles. Comme elles l’expliquent :

« La naturopathe insiste pour que nous choissions la formule la plus chère : 870 euros pour trois mois d’accompagnement et “huit séances d’une heure en visio”. Devant notre refus, elle explique à l’une d’entre nous que la formule la moins chère est proposée aux “femmes qui, au fond, ne veulent pas avancer, ce qui n’est pas ton cas, j’ai cru comprendre”. La naturopathe propose alors un paiement en trois fois, puis insiste : “Pour moi, ça fait déjà partie du travail intérieur que d’aller trouver une somme d’argent. Je sais que si tu en as vraiment envie, tu trouveras les moyens”. »⁸

En France, la Miviludes (La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) alerte d’ailleurs sur les dérives sectaires en lien avec l’endométriose. Dans un rapport récent, elle déclare que les

© Chloé YHJ



femmes souffrant d’endométriose sont particulièrement ciblées par ces pratiques douteuses⁹.

Lutter contre une médecine sexiste et patriarcale

Les thérapies alternatives se présentent comme une tentative de mieux cohabiter avec la maladie, voire de mieux la comprendre. Bien qu’il soit difficile de prouver les réels effets de ces thérapies sur les patient·e·s, celles qui sont recommandées par les hautes autorités de santé s’inscrivent dans une approche complémentaire et holistique de la médecine classique. Elles ne peuvent en aucun cas s’y substituer.

En parallèle de cette médecine alternative se développe également un endo-business capitalisant sur la souffrance non entendue des femmes. Il représente à nos yeux une exploitation malsaine des inégalités de genre dans le domaine de la santé. Les personnes victimes de violences ou d’incompréhension médicales sont susceptibles de se détourner de la médecine conventionnelle au profit de méthodes alternatives qui ne sont pas sans risques pour leur santé.

Il nous semble dès lors impossible de lutter contre ces pratiques sans s’attaquer à la racine du problème : la médecine sexiste et patriarcale. Défendons une médecine inclusive et à l’écoute des patientes, mais favorisons aussi la recherche pour les pathologies dites féminines.

1 Nous utilisons à la fois les termes personnes menstruées et femmes afin d’illustrer les pluralités de profils, c’est-à-dire toutes personnes s’identifiant aux questions posées dans cet article.

2 Un régime anti-inflammatoire limite la viande rouge, la charcuterie, les graisses saturées et privilégie les oméga-3 et les aliments non-transformés. Certaines patientes s’orientent vers le régime fodmap, initialement utilisé pour traiter le syndrome du colon irritable.

3 Le tens est une méthode non-invasive d’électrostimulation. Comme l’explique la Fondation pour la Recherche Endométriose : « Il s’agit d’un dispositif médical qui génère des impulsions électriques de faible intensité, au moyen d’électrodes placées sur la peau au niveau de la zone douloureuse. » Pour en savoir plus : La neurostimulation transcutanée - Fondation Endométriose. <https://www.fondation-endometrio.org/endometrio/neurostimulation-transcutanee-tens/>

4 L’ensemble des pratiques précitées est reconnu par la Haute autorité de santé française et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français. Nous utilisons des données françaises car il n’en existe pas de belges à notre connaissance.

5 À ce sujet, il est intéressant de noter que de récentes études s’intéressent aux liens entre traumatismes et endométriose. Ce lien pourrait être un facteur aggravant, mais pas la cause de l’endométriose. Lire à ce sujet : Endométriose et violences sexuelles : un lien tangible, un enjeu sensible - Axelle Mag. <https://www.axellemag.be/endometrio-et-violences-sexuelles-un-lien-tangible/>

6 LE HEN Solenne et LE MOËL Marie-Morgane, Les négligées, enquête au cœur du business de la santé des femmes, Paris, Harper Collins, 2025.

7 FERRARI Pauline, « Sarah, Pauline et Marine, victimes des dérives sectaires de l’endométriose », StreetPress, 23/04/2024, <https://tinyurl.com/ynmksuyy>.

8 CHEREL Laetitia et VAUTIER-CHOLLET Manon, « Ces “thérapeutes” qui prétendent guérir l’endométriose », Radio France, 4/11/2022, <https://tinyurl.com/bd55s3t5>.

9 INSERM, « Le “Féminin Sacré” pour lutter contre l’endométriose, vraiment ? », Salle de presse de l’Inserm, 20/11/2024, <https://tinyurl.com/2ek96kz6>.

Médecins du Monde revendique l'amélioration de l'accès à l'avortement pour les personnes en situation de vulnérabilité

• Eloïse Malcourant • Chargée de communication Sofélia •

Médecins du Monde (MdM) a pour mission de garantir un accès effectif à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Belgique, en particulier pour les « personnes en situation de vulnérabilité ». Cette mission se traduit notamment par l'orientation de ses bénéficiaires vers des structures pratiquant l'IVG en Belgique et vers les Pays-Bas, lorsque le délai légal des 12 semaines de grossesse pour avorter en Belgique est dépassé. En parallèle, MdM mène un travail de plaidoyer de longue date, en concertation avec la plateforme Abortion Right¹, visant notamment à faciliter l'accès à l'Aide Médicale Urgente (AMU) lors des demandes d'IVG. Aujourd'hui, MdM lance une pétition bien nécessaire sur le sujet. Entretien avec Chloë Ballyn, Analysis et advocacy officer (chargée de plaidoyer NDLR) chez MdM.

Par les termes « personnes en situation de vulnérabilité », MdM fait référence aux personnes pour qui les obstacles à l'accès à l'IVG sont plus nombreux et plus lourds que pour la population générale. Pouvez-vous développer davantage ?

Cette terminologie comprend certains groupes comme des mineur-e-s, des jeunes, des personnes privées de titre de séjour, des personnes sans chez-soi, des personnes ayant un faible niveau d'éducation, des victimes de violences intrafamiliales, des personnes en détention, ayant un handicap, Demandeuses de Protection Internationale (DPI), des travailleuses-eurs du sexe et des personnes vivant avec une addiction. La vulnérabilité est rarement unidimensionnelle : des facteurs tels que la maternité seule, la pauvreté, une situation de logement instable

ou l'appartenance à un groupe minoritaire se combinent souvent et se renforcent mutuellement. Cette réalité s'inscrit dans le principe d'intersectionnalité, qui décrit la manière dont différentes formes de discriminations se croisent, interagissent et s'intensifient mutuellement. L'accumulation d'inégalités socio-économiques, juridiques et sociales qui en résulte entraîne des obstacles supplémentaires à l'accès aux soins et nécessite une attention politique particulière face à la discrimination multiple, à la stigmatisation et aux inégalités structurelles.

Pour quelles raisons MdM a-t-il lancé un plaidoyer autour de l'amélioration de l'accès à l'IVG pour « les personnes en situation de vulnérabilité » ?

Depuis 2017, année de création du Hub humanitaire, un

constat s'est imposé : **l'accès à un droit fondamental tel que l'IVG reste extrêmement difficile pour les femmes en situation de vulnérabilité**, notamment en raison des obstacles liés à la prise en charge financière de l'IVG par les CPAS. Pour MdM, l'accès à l'IVG est **un soin de santé essentiel**, une composante de la planification familiale et une condition indispensable à **l'égalité de genre**. Garantir un accès **libre, légal et effectif à l'avortement**, y compris pour les personnes en situation de vulnérabilité, est donc au cœur de sa mission. L'accès **gratuit** à l'IVG constitue également un levier majeur de **réduction des inégalités sociales**, particulièrement pour les personnes en situation de précarité ou confrontées à des discriminations liées à l'identité de genre, au statut administratif ou socioéconomique. Le lancement de ce plaidoyer s'inscrit aussi dans un moment politique clé. Le **nouvel accord de coalition du 31 janvier 2025** prévoit explicitement une possible révision de la législation sur l'IVG. Cette mention ouvre une **opportunité stratégique** : une réforme, initialement prévue pour l'été 2026, mais actuellement reportée à la fin de l'année 2026, crée un espace concret pour un plaidoyer ciblé de MdM et de ses partenaires. Dans ce contexte, documenter les obstacles rencontrés par les femmes vulnérables et proposer des solutions structurelles devient essentiel pour influencer le processus législatif et garantir que la réforme annoncée améliore réellement l'accès à l'IVG pour toutes.

En principe, les personnes en séjour irrégulier, celles qui ont (temporairement) perdu leur accès à l'assurance maladie-invalidité et certain-e-s citoyen-ne-s européen-ne-s sans assurance maladie peuvent bénéficier de la procédure d'Aide Médicale Urgente (AMU) pour accéder aux soins et notamment à l'IVG. Quelle est la procédure à suivre ?

La procédure pour accéder à l'AMU est **longue, administrative** et peut varier d'un CPAS à l'autre, ce qui entraîne des inégalités dans l'accès aux soins. Le délai légal de réponse du CPAS est de 30 jours, auxquels s'ajoutent 8 jours pour la notification de la décision. En pratique toutefois, ce délai peut atteindre **voire dépasser 60 jours** dans certains CPAS. Combiné au délai d'attente obligatoire de 6 jours de réflexion entre le premier entretien et l'avortement, cela peut facilement entraîner le dépassement du délai légal des 12 semaines prévu par la loi belge, ce qui prive les personnes en demande de l'accès effectif à l'IVG. Il est important de mettre en avant **la difficulté pour les centres de planning familial (CPF) qui pratiquent des avortements de fonctionner de cette manière**. En effet, soit les CPF acceptent d'avancer les soins sans réponse au préalable du CPAS. Dans le cas où le CPAS n'assure pas le remboursement, c'est le CPF qui est mis en difficultés financières. Ou encore, les CPF font reposer sur la personne en demande d'IVG l'incertitude de réponse des CPAS en lui demandant une avance de frais qu'ils rembourseront en cas de réponse positive du CPAS (somme que la personne n'est souvent pas en mesure de payer).

En juin 2026, MdM a lancé une pétition, centrée sur l'accès à l'IVG et le respect des droits sexuels et reproductifs. Plus précisément, que demande cette pétition au niveau national ?



© Médecins du Monde

La pétition demande au gouvernement fédéral **d'adopter une législation garantissant un accès effectif au droit à l'IVG**, basée sur le rapport publié en avril 2023 par un comité multidisciplinaire d'expert-e-s en charge de l'évaluation de la pratique et de la législation sur l'IVG. Ce rapport recommande notamment la fin des sanctions pénales à l'égard des médecins et des personnes en demande, la suppression du délai de réflexion de 6 jours et l'allongement du délai légal de 12 à 18 semaines.

Votre pétition porte aussi des revendications tournées vers l'accès à l'IVG au niveau international. Quelles sont-elles ?

Actuellement, des **politiques régressives et des restrictions budgétaires fragilisent l'accès à ces soins essentiels, parfois jusqu'à leur interdiction totale**, y compris dans les contextes humanitaires. C'est notamment le cas avec l'extension de la « Global Gag Rule », une règle imposée par les États-Unis qui prive de financements les organisations de santé si elles osent simplement informer sur l'avortement ou orienter les patient-e-s, mettant ainsi en péril la vie de millions de personnes. Dans ce contexte, MdM demande au gouvernement belge de **mettre en œuvre son engagement de manière concrète**, en termes diplomatique et financier, en faveur des droits sexuels et reproductifs partout dans le monde, y compris l'accès à l'IVG. Par exemple, MdM demande l'augmentation de la contribution belge à l'aide financière internationale dédiée aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement, pour la période 2027-2031.

Pour retrouver la pétition de Médecins du monde :
www.ellesleferontquandmeme.be.

¹ Abortion Right - Plateforme pour le droit à l'avortement en Europe et dans le monde
<https://www.abortionright.eu/>

Sexisme dans les jeux vidéo

• Antoine Scoubeau • Rédacteur externe •

En Belgique, on compte plus de 6 millions de joueuses·eurs de jeux vidéo en 2024, dont 47 % de femmes. Une hausse de près de 10 % en l'espace de 15 ans, d'après les rapports de la Video Games Federation Belgium¹. Une présence croissante, qui n'empêche pas les comportements misogynes en ligne. Lorsqu'une joueuse parle dans un *chat*, elle reste susceptible d'être victime de remarques sexistes. En 2023, le Parlement européen avait publié un rapport appelant à une meilleure protection des groupes vulnérables, en exigeant notamment de rendre les jeux vidéo plus inclusifs. Malgré ces recommandations, difficile d'enrayer les comportements discriminatoires en ligne.

Charline, 28 ans, joue depuis une quinzaine d'années. Elle explique des comportements auxquels elle fait face lorsqu'elle participe à des parties en ligne. «J'ai un pseudo qui sonne assez féminin donc ça m'arrive de recevoir des insultes sexistes, car les autres déduisent rapidement que je suis une femme «Dans les *chats* vocaux c'est encore pire. Dès qu'ils entendent une voix féminine, je reçois encore plus d'insultes sexistes. Si je fais une erreur, je peux plus rapidement me faire insulter que si c'est un mec qui le fait. Certains joueurs vont être très lourds et me draguer, c'est déjà arrivé également que certains aboient littéralement quand ils m'entendent.», conclut-elle.

L'anonymat accélérateur de violences?

Pourquoi les *chats* en ligne concentrent-ils autant de comportements sexistes? Une partie de la réponse à cette question est le facteur de l'anonymat. Sur les jeux vidéo, la plupart des joueurs utilisent des pseudonymes et cachent leurs identités. L'anonymisation permet aux joueurs des comportements qu'ils n'auraient pas dans la vraie vie comme l'explique Anna-Maria Trefois, philosophe et doctorante en humanités numériques à l'Université de Liège. Elle nuance toutefois : «L'anonymat sur Internet est quand même important. Car ça permet aux personnes minorisées d'exister sur Internet, en tout cas d'exister à un endroit dans la société qui n'est pas forcément possible, on va dire, dans la rue ou dans l'espace public.» Il protège des minorités autant qu'il protège les auteurs de comportements discriminatoires.

Le deuxième facteur qu'Anna-Maria Trefois met en avant est la masculinité. Elle rappelle qu'«être un homme *gamer* fait partie des formes de masculinité les moins valorisées socialement». Être un *geek* ou un *gamer*, quelqu'un qui joue beaucoup aux jeux vidéo, c'est souvent être moqué dans d'autres contextes.

Certains cherchent donc à prendre l'ascendant sur des personnes minorisées. Le *chat* en ligne, qu'il soit écrit ou vocal, leur sert à renverser les rôles.

De plus, selon les chiffres de Women in Games², une association qui lutte pour une communauté de jeu vidéo sans discriminations sexistes, 66,5 % des personnages présents dans les 100 jeux les plus joués entre 2017 et 2021 étaient des hommes. Seuls 3 jeux sur 50 contenaient au moins 50 % de dialogues prononcés par des personnages féminins. Ces chiffres renforcent l'idée que le jeu vidéo est un espace masculin. Anna-Maria Trefois indique que «quand on crée des jeux où il y a une majorité de personnages masculins, on va créer chez les joueurs la sensation qu'il n'y a rien d'autre.» Un imaginaire qui se diffuse jusque dans les comportements en ligne, et qui fait sentir aux joueuses qu'elles doivent justifier leur présence à chaque partie.

Se taire, changer de pseudo ou quitter la partie

Face à ces comportements sexistes, les joueuses prennent des mesures pour se protéger. Dans une enquête de l'IFOP en 2024, 40 % des joueuses interrogées déclarent avoir utilisé une ou plusieurs stratégies d'évitement pour s'assurer de leur tranquillité quand elles jouent³. Elles coupent leur micro, désactivent le *chat* pendant les parties, jouent uniquement avec des personnes qu'elles connaissent. Des joueuses évitent même certains jeux. Lynamess, présidente de Game'Her, une association ayant pour but de promouvoir la mixité, la diversité et l'inclusion dans les domaines du jeu vidéo, adorait jouer à Counter Strike et Rainbow Six Siege. Ce sont des jeux d'équipe où la communication et le *chat* vocal sont très importants. Elle a cependant arrêté. «Dès que je ne jouais pas uniquement

avec des gens que je connaissais, il y avait toujours quelqu'un de désagréable. Je me prive de certains trucs parce que sinon, c'est un enfer». Méliä, bénévole chez WitchGamez⁴, a décidé de faire une pause de plusieurs mois sans jouer après avoir reçu des menaces de la part d'un autre joueur qui remettait en question ses compétences. «Parce que cette discussion, c'était presque un monologue, elle s'est terminée en une menace de viol envers moi. Parce que je ne méritais pas d'être là».

Le harcèlement ne se limite par ailleurs pas aux parties en ligne. Julia, alias LittleBigSpy, streameuse et joueuse semi-professionnelle transgenre sur Valorant, un jeu vidéo de tir en équipe, a décidé de ne plus lire son *chat* TikTok lorsqu'elle streamait en direct ses parties sur la plateforme. «Pendant deux jours, ça avait baissé ma santé mentale. J'ai décidé que j'arrêterais de le lire après ça.» Mazarine, quant à elle, a retiré sa photo de profil sur Discord, une application de messages et de communication vocale, pour la remplacer par une photo de son chat. «J'avais des demandes très farfelues d'inconnus qui voyaient ma photo et me disaient des choses comme «Salut, je peux te payer des éléments cosmétiques en jeu?», «Salut, tu peux m'envoyer une photo de tes pieds? »». Un joueur l'a également retrouvée sur Instagram depuis son pseudonyme pour lui faire des remarques sur son physique. «À force on s'y habitue. C'est horrible de dire ce genre de chose, mais on s'y habitue», confie-t-elle. Ces situations ont causé des pertes de plaisir chez ces joueuses. Elles se sont isolées progressivement des espaces communautaires, pour jouer seules ou seulement avec des connaissances. Le sexisme n'exclut pas uniquement les femmes des *chats* en ligne, mais aussi d'expériences de jeu.

Une situation qui bouge

En Belgique, plusieurs collectifs travaillent à rendre l'espace vidéoludique plus sûr. L'association WitchGamez sensibilise sur les comportements sexistes dans les jeux vidéo avec ironie. Le site présente un système de «succès», inspiré des trophées que l'on peut obtenir en réussissant des défis dans les jeux vidéo. Ces succès reprenant des remarques sexistes permettent de dénoncer ces comportements de manière décalée.

L'association Pixielles, cofondée par Anna-Maria Trefois, fait la promotion de l'inclusion des femmes et des minorités de genre dans le secteur du jeu vidéo. ZennIT Gaming, une équipe Esport professionnelle bruxelloise qui possède une équipe féminine, travaille avec Orange Belgique sur une campagne de lutte contre le cyberharcèlement.

Mais ces initiatives font face à une limite structurelle. Les outils de modération mis en place par les éditeurs de jeux restent insuffisants. Mazarine indique que «Riot Games, éditeur des jeux Valorant et League of Legends, a fait en sorte que l'utilisation de certains mots à l'écrit soit directement sanctionnée. Mais les gens ont compris qu'il ne faut plus utiliser ces mots. Alors ils remplacent une lettre par un chiffre, un espace et ça continue. C'est un cirque». LittleBigSpy ajoute que les éditeurs doivent faire plus que de la prévention. «Il faut des sanctions plus lourdes. Un bannissement de deux heures, c'est super. Mais dans deux heures, il va pouvoir relancer une partie comme si de rien n'était». Anna-Maria Trefois rappelle qu'«il faut garder en tête qu'après chaque avancée de féminisme, de grands mouvements qui font avancer les choses, il y a des *backlash*». Pourtant la philosophe garde espoir dans la nouvelle génération : «Je vois qu'ils sont beaucoup plus sensibilisés à ces notions de féminisme, d'avancement, qu'ils se bougent beaucoup plus. Je trouve ça très encourageant de voir comment ça évolue». Mazarine résume très bien ce que souhaite les joueuses : «Je suis tout simplement Mazarine. Une personne comme une autre qui évolue dans cette scène. Pas seulement une femme».

1 Pour en savoir plus : <https://vgfb.be/>

2 Pour en savoir plus : <https://tinyurl.com/ywbvn94y>.

3 CHAMOISEAU Carl « Quand sexisme et jeux vidéo font (encore) bon ménage – Une enquête exclusive de l'IFOP pour GamerTop », Gamertop, 02/05/2024, <https://tinyurl.com/y6ajv9pp>.

4 WitchGamez est un collectif qui lutte contre le sexisme dans le monde du jeu vidéo (NDLR)

5 Un *backlash* ou retour de bâton en français illustre l'idée selon laquelle lorsque le progressisme gagne du terrain il est souvent suivi d'une contre-attaque organisée.

Équipe d'Esport ZNT Orange GC lors du tournoi « Rise to Supremacy 5, 25-26 avril 2026 » © @Crumble



RDC : dans les mines, les femmes travaillent, les profits leur échappent

• Service de mobilisation citoyenne et politique de Solsoc •

La République démocratique du Congo (RDC) est au cœur de la transition énergétique mondiale. Grâce à son sous-sol exceptionnellement riche, le pays produit près de 74 % du cobalt mondial, entre 20 et 30 % du coltan et occupe le rang de deuxième producteur mondial de cuivre. Ces minerais sont indispensables à la fabrication des batteries, des smartphones et de nombreuses technologies «vertes». Pourtant, derrière cette richesse stratégique se cache une réalité bien différente pour la population, qui bénéficie très peu des retombées économiques de cette exploitation. Parmi elles, les femmes occupent une place essentielle, mais largement invisibilisée dans le secteur minier.

Les travailleuses dans les mines

En RDC, l'exploitation minière artisanale représente la principale forme d'extraction. Plus de 2 millions de personnes travaillent de manière informelle dans les mines, assurant près de 90 % de la production minière du pays. Parmi elles, au moins 40 % sont des femmes¹. Bien qu'elles contribuent de manière significative à cette activité, elles restent les grandes oubliées de la chaîne de valeur. Une étude de la Banque mondiale souligne que les femmes dans ce secteur accomplissent souvent les tâches les plus pénibles tout en étant les moins bien rémunérées.

Cette invisibilisation s'explique notamment par la nature des activités qui leur sont attribuées. Les femmes ne participent généralement pas directement à l'extraction, notamment en raison de croyances locales selon lesquelles elles porteraient malheur sur la teneur en minerai des puits qu'elles approcheraient. Elles se voient dès lors cantonnées à des activités périphériques, mais néanmoins essentielles au fonctionnement de la chaîne de production.

Elles interviennent ainsi comme laveuses, transporteuses ou concasseuses de minerais. Les laveuses passent de longues heures debout dans des eaux souvent polluées pour nettoyer et trier les pierres. Les transporteuses quant à elles déplacent des sacs pouvant atteindre plusieurs

dizaines de kilos et les concasseuses broient ensuite les roches à la main. Ces activités, rémunérées à la quantité de minerai traitée, imposent des journées de travail longues et éprouvantes pour des revenus très faibles, qui les exposent à des risques accrus pour la santé.

Des conséquences qui impactent sur la santé

L'exposition prolongée à des eaux polluées favorise les infections urogénitales, les maladies de la peau et les mycoses. La poussière générée par le concassage du minerai provoque quant à elle des affections respiratoires, tandis que certains minerais contiennent des substances radioactives ou toxiques qui présentent des risques importants pour la santé. L'exposition à des substances toxiques impacte aussi leur santé reproductive, avec des taux anormalement élevés de fausses couches et de malformations congénitales rapportés dans ces contextes.

En outre, une partie de ces femmes, en situation de grande pauvreté, sont exposées à des relations sexuelles à risque, ce qui les rend vulnérables aux violences, à la stigmatisation et aux MST comme le VIH/sida, rarement soigné en raison du manque de soins médicaux ou de services de santé reproductive. Cela renforce également leur isolement et limite leurs possibilités de réintégration².

© Ley Uwera / Solsoc



Une coopérative pour une vie alternative

L'ONG belge Solsoc défend une transition énergétique juste et durable, qui ne repose ni sur l'exploitation des communautés locales ni sur la destruction des écosystèmes. En RDC, dans la Province du Lualaba, Solsoc accompagne ATRAM, un réseau de plus de mille mineur·e·s artisanales·aux engagé·e·s dans la défense des droits des travailleuses·eurs et l'amélioration de leurs conditions de travail. À travers son plaidoyer, le réseau milite pour l'accès à des sites d'exploitation légaux et pour des salaires décents. Solsoc soutient aussi la coopérative Mwangaza, qui aide les femmes et les jeunes à sortir de l'exploitation minière en développant des activités agricoles et artisanales qui leur permettent de générer des revenus suffisants, et dans des conditions décentes.

Si la RDC reste fortement dépendante du secteur minier, qui représente environ 30 % de ses recettes publiques, elle dispose également d'un potentiel agricole considérable, avec plus de 800 000 km² de terres fertiles inexploitées. C'est en s'appuyant sur ces alternatives et ces opportunités durables que Solsoc et ses partenaires en RDC entendent construire des solutions concrètes.

Solsoc est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée par la Coopération belge au développement. Elle est l'une des organisations de solidarité internationale du mouvement socialiste. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, Solsoc soutient des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, en Amérique latine et au Proche-Orient afin de contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique.

Plus d'infos : www.solsoc.be

¹ Pour en savoir plus : <https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2017/10/25/in-the-drc-stories-of-women-in-the-mining-sector-spark-national-action-plan>

² GEENEN Sara, KABILAMBALI Gracia, MUSSA BASHIZI Fiz et VANLERBERGHE Elisa, Celles qui «viennent trop vite». La santé des femmes dans les mines de Kamituga, RDC, University of Antwerp, 2021, <https://repository.uantwerpen.be/desktop/irua>.

L'ASSOCIATIF UNE HISTOIRE DE NOUS, POUR NOUS.

SORALIA

• Stéphanie Jassogne • Chargée de communication Soralia •

Fragilisé et remis en question par certaines forces politiques, le secteur associatif traverse une période de fortes tensions dans notre pays. Face à cette réalité, Soralia lance une campagne d'éducation permanente pour défendre le rôle indispensable du secteur associatif dans notre démocratie et mettre en lumière ce qu'il apporte au quotidien dans la vie des gens.

L'associatif : un projet de société concret

Dans notre société, les associations jouent un rôle-clé : elles soutiennent les personnes les plus vulnérables et portent la voix de celles et ceux qu'on n'entend pas. Elles renforcent le lien social et la participation de toutes et tous à la vie collective. C'est un lieu qui répond à des besoins humains de base, comme bien se nourrir, se loger correctement, s'exprimer et créer du lien.

Les associations sont aussi un rempart contre les inégalités, dans un contexte où celles-ci persistent et se renforcent. Comme l'explique Noémie Van Erps, Secrétaire générale de Soralia, « défendre les associations, c'est défendre une société qui prend soin de toutes et tous, et dans laquelle ce soin, aujourd'hui encore trop souvent porté dans l'ombre par les femmes, est reconnu à sa juste valeur, une valeur qui est essentielle ».

L'associatif : porteur de voix

À travers deux capsules vidéo, nous avons donné la parole à cinq femmes qui témoignent de l'impact direct des associations sur leur vie : **Sarah**, qui s'est reconstruite après un deuil et qui s'engage à son tour ; **Charlotte**, maman solo qui est sortie de l'isolement ; **Aziza**, en situation de migration, qui a pu accéder à ses droits ; **Samantha**, qui a pu subvenir aux besoins de sa famille après une rupture difficile et **Claire**, qui a repris ses études en sciences politiques.

Les vidéos des témoignages sont visibles en scannant ces QR code ou directement sur notre site www.soralia.be

Chaque jour, des milliers d'associations répondent à vos besoins essentiels, elles agissent en tant que filet de sécurité collectif. Alors, soutenons-les !

Ceci n'est pas une fête, c'est une riposte !

Save the date ! Rejoignez-nous lors de notre événement festif et militant qui aura lieu le jeudi 17 septembre au Phare du Kanaal à Bruxelles à partir de 18h30 (C'est gratuit !).

Infos et inscriptions : <https://www.soralia.be/accueil/event/ceci-nest-pas-une-fete-cest-une-riposte/>



AU HANGAR
QUAI ST-LÉONARD 43 B 4000 LIÈGE

LE 4 OCT. 2026
À 13H30

À NOUS LA SCÈNE !

LE RASSEMBLEMENT FÉMINISTE
ET CULTUREL DE SORALIA

STAND UP & ATELIERS

ÉVÈNEMENT GRATUIT

INSCRIPTIONS

SORALIA
réseau Solidaris

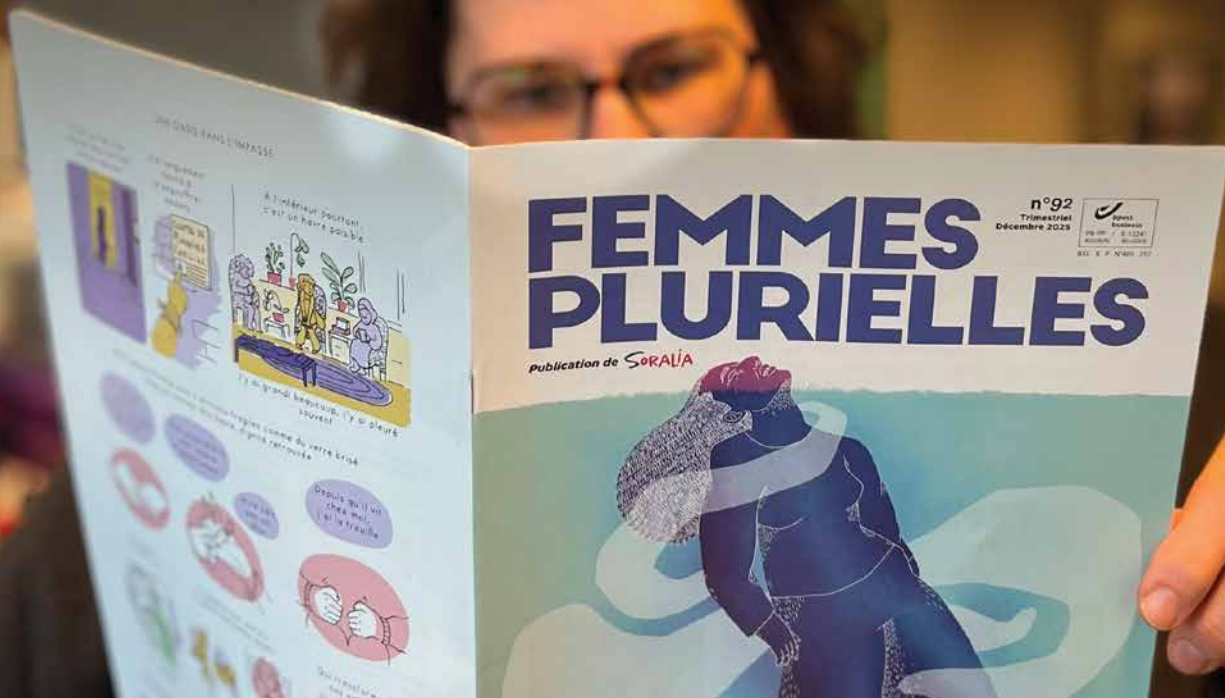
Avec le soutien de

FÉDÉRATION WALLONNE BRUXELLES

Le Hangar

Editrice responsable : Noémie Van Erps, Place St Jean 1-2, 1000 Bruxelles -0418 827 588 - RPM
Bruxelles- BE 11 8777 9810 0148 soralia@solidaris.be <https://www.soralia.be> - Illustration & Graphisme : Odile Brée

VOTRE ABONNEMENT À FEMMES PLURIELLES, STOP OU ENCORE?



Face à la hausse des coûts d'impression et d'envoi, nous avons besoin de votre avis : souhaitez-vous continuer à recevoir le magazine à domicile ?

**OUI, JE SOUHAITE
RESTER ABONNÉ·E**

Scannez le QR code ci-dessous
et complétez le formulaire

OU

envoyez-nous un courrier à l'adresse suivante :

Soralia ASBL – Place St Jean 1-2, 1000
Bruxelles (frais postaux à votre charge)

**NON JE NE VEUX
PLUS ÊTRE ABONNÉ·E**

Scannez le QR code ci-dessous
et complétez le formulaire

**SANS RÉPONSE DE VOTRE PART
D'ICI FIN 2026, NOUS METTRONS
FIN À VOTRE ABONNEMENT.**



VOUS POURREZ CONTINUER À LIRE
NOTRE MAGAZINE EN LIGNE :
SUR LE SITE FEMMES-PLURIELLES.BE
ET VIA NOTRE COMPTE INSTAGRAM
@FEMMESPLURIELLESMAG !